

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
189<sup>e</sup> année  
5 septembre 2013  
n° 29 / 7566<sup>e</sup>  
pages 1953 à 2024

## / Propriété littéraire et artistique

Droit d'auteur : déroutante territorialité

> chronique Michel Vivant

1973

La loi applicable à la titularité initiale des droits de propriété littéraire et artistique (droit d'auteur et droits voisins)

> note Tristan Azzi

2004

## ÉDITO

1953 Les éditos auxquels vous avez échappé cet été..., Félix Rome

## ACTUALITÉS

1957 Artisanat, commerce et très petites entreprises : présentation d'un projet de loi

1958 Régime de l'auto-entrepreneur : présentation de la réforme annoncée

1962 Crime de réduction en esclavage (et autres mesures) : adoption définitive et publication de la loi

## POINTS DE VUE

1969 Le mariage pour tous... ou presque, Hugues Fulchiron

1971 EIRL : coup de théâtre en trois actes ou énième épisode d'un mauvais feuilleton ?,  
Véronique Legrand

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1977 Chronique : Charte des droits fondamentaux vs Convention européenne :  
dommages collatéraux en vue, Cyril Roth et Fabrice Burgaud

1981 Panoramas : Droit des assurances terrestres, Hubert Groutel

1993 Procédure pénale, Jean Pradel

2013 Notes : Transmission successorale du bail rural et contrôle des structures,  
note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 24 avr. 2013, Franck Roussel

2016 L'incertitude législative entourant les blessures légères par imprudence  
dues à une agression canine, note sous Crim. 29 mai 2013, François Desprez

2020 Affaires des éléphants du parc zoologique de la Tête d'Or : épilogue,  
note sous TA Lyon, 21 mai 2013, Florent Blanco

## ENTRETIEN

2024 Franck Petit - L'audience électorale des syndicats

DALLOZ

321329



9 17829931 213292

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Septembre 2013

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1953 Les éditos auxquels  
vous avez échappé cet été...



1956

## DROIT DES AFFAIRES

### Contrat d'affaires

Compagnies aériennes inscrites  
sur la liste noire: information  
des voyageurs

### Entreprise en difficulté

Alsace-Moselle:

dispense d'avocat pour les mandataires

### Fonds de commerce

#### et commerçants

Artisanat, commerce et très petites  
entreprises: présentation d'un projet  
de loi

Régime de l'auto-entrepreneur:

présentation de la réforme annoncée

1959

## DROIT CIVIL

### Bien-Propriété

Droit de propriété: constitutionnalité  
de l'article 918 (ancien) du code civil,  
Cons. const., 1<sup>er</sup> août 2013

### Famille-Personne-Succession

Nationalité: instruction des demandes  
de naturalisation et de réintégration

1960

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Evolution des loyers dans les zones  
tendues: publication du décret

### Construction-Urbanisme

Ville et cohésion urbaine: présentation  
d'un projet de loi de programmation  
Logements sociaux (obligations  
de production): publication du décret  
d'application

1961

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit européen

Pratiques commerciales déloyales: offre  
conjointe comportant un service financier,  
CJUE 18 juill. 2013

1962

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Crime de réduction en esclavage  
(et autres mesures): adoption définitive  
et publication de la loi

### Procédure pénale

Prescription des peines: précisions  
ministérielles après les arrêts du 26 juin 2013  
Frais de justice: publication d'un décret  
ajustant le dispositif

1964

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Calendrier parlementaire: ordre du jour  
des sessions extraordinaire et ordinaire

### Environnement

Principe de participation du public:  
publication d'une ordonnance

### Santé publique

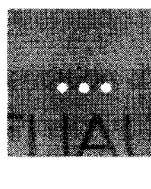
Adaptation au droit de l'Union européenne:  
présentation d'un projet de loi  
Recherche sur l'embryon: constitutionnalité  
et publication de la loi

1966

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

Licenciement: indemnité forfaitaire  
en cas d'accord de conciliation  
Intéressement et participation  
(secteur public): inconstitutionnalité  
du régime, Cons. const., 1<sup>er</sup> août 2013

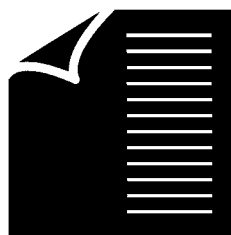


1969

Le mariage pour tous... ou presque  
par Hugues Fulchiron

1971

EIRL: coup de théâtre en trois actes  
ou énième épisode d'un mauvais feuilleton ?  
par Véronique Legrand



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1973

Droit d'auteur: déroutante territorialité  
par Michel Vivant

1977

Charte des droits fondamentaux vs Convention  
européenne: dommages collatéraux en vue  
par Cyril Roth et Fabrice Burgaud

### PANORAMAS

1981

Droit des assurances terrestres  
janvier 2012 - décembre 2012  
par Hubert Groutel

1993

Procédure pénale  
août 2012 - juin 2013  
par Jean Pradel

### NOTES

2004

La loi applicable à la titularité initiale des droits  
de propriété littéraire et artistique (droit d'auteur  
et droits voisins), note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 10 avr. 2013 (3 arrêts)  
et 19 juin 2013  
par Tristan Azzi

2013

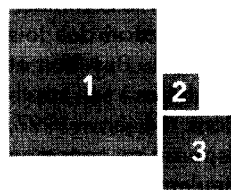
Transmission successorale du bail rural et contrôle  
des structures, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 24 avr. 2013  
par Franck Roussel

2016

L'incertitude législative entourant les blessures légères  
par imprudence dues à une agression canine,  
note sous Crim. 29 mai 2013  
par François Desprez

2020

Affaires des éléphants du parc zoologique  
de la Tête d'Or: épilogue, note sous TA Lyon,  
21 mai 2013  
par Florent Blanco



## ENTRETIEN

2024

Franck Petit - L'audience électorale des syndicats

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).